

Amiens, le **29 MARS 2021**

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

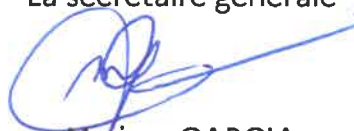
Donner acte de modification

La préfète de la Somme donne acte à la société RPM, dont le siège social est sis 36, rue de Montdidier, 80 700 ROYE, de sa déclaration de modification du 9 février 2021, relative à la couverture du stockage de palettes par un bâtiment en charpente métallique au sein de la plate-forme logistique, dont l'exploitation est autorisée par l'arrêté préfectoral du 6 mars 2019, sur le territoire de la commune de ROYE, rue du Puits à Marne.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Amiens, le **29 MARS 2021**

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale


Myriam GARCIA

Copie adressée :

- à la mairie de ROYE
- au sous-préfet de PERONNE et de MONTDIDIER
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France
- à l'inspection de l'environnement